

economiesuisse  
Case Postale 1072  
8032 Zurich

Lausanne, le 26 février 2001  
T:\DIRCVC\INFODIR\PREAVIS\PREAVI01\POL0104.DOC  
GPB/fkr

## **Loi fédérale sur la signature électronique**

Messieurs,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 22 janvier dernier, relative à la consultation mentionnée sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Ainsi que vous le savez déjà, les Chambres de commerce sont actives depuis de nombreuses années sur le thème de la signature électronique, grâce notamment aux travaux de la Zürcher Handelskammer et de son spécialiste, Dr. Otto Müller. Les Chambres ont créé l'association DIGISIGNA et cette dernière a participé à la fondation de la société Swisskey SA qui fournit des services de certification depuis 1997. La quasi-totalité des Chambres, notamment la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, jouent le rôle d'office d'enregistrement pour l'authentification des détenteurs de clés Swisskey.

En conséquence, notre Chambre est extrêmement heureuse de recevoir ce premier projet de loi fédérale sur la signature électronique qui devrait permettre, enfin, d'accorder aux signatures électroniques la même valeur qu'aux signatures manuscrites.

Sur les plans juridiques et techniques du projet de loi, nous vous informons que nous nous rallions à la prise de position qui vous sera transmise par la Chambre de commerce de Zurich et/ou DIGISIGNA; cette prise de position vous parviendra dans les prochains jours.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard  
Directeur adjoint

Guy-Philippe Bolay  
Sous-directeur